

C'est continuer le défi jeté, en 1896, à l'autorité religieuse, mais, cette fois, le défi monte plus haut et s'adresse à la personne même du Pape, chef de l'Eglise universelle. Que dit, en effet, le Docteur infailible dans l'encyclique *Affari vos* ?

Aussi, lorsque la nouvelle loi vint frapper l'éducation catholique dans la province du Manitoba, était-il de votre devoir, Vénérables Frères, de protester ouvertement contre l'injustice et contre le coup qui lui était porté ; *et la manière dont vous avez rempli ce devoir a été une preuve de votre commune vigilance et d'un zèle vraiment digne d'évêques. Et bien que sur ce point chacun de vous trouve une approbation suffisante dans le témoignage de sa conscience, sachez néanmoins que Nous y ajoutons Notre assentiment et Notre approbation* ; car elles sont sacrées ces choses que vous avez cherché *et que vous cherchez encore* à protéger et à défendre.

Voici donc, d'un côté, le Pape qui approuve, en termes on ne peut plus significatifs, la conduite des évêques canadiens, et de l'autre, M. Tarte qui déclare qu'en agissant comme ils l'ont fait, ces mêmes évêques ont donné le spectacle de " la coercition religieuse la plus odieuse qui ait jamais été vue en aucun temps dans l'empire britannique." En vérité, il faut, comme M. Tarte, ne se croire catholique que par un accident de naissance pour tenir, à l'adresse des évêques et du Pape, un langage d'une aussi impudente audace. Et il n'y aura que les *citoyens libres*, devenus comme lui esclaves de leurs passions et de leurs intérêts, pour le suivre dans une pareille voie. Tant pis s'ils sont la majorité !

Est-ce bien le même *citoyen libre* Tarte qui, alors qu'il s'était improvisé le champion intransigeant des droits de la minorité, réclamait, avec tant d'ardeur et d'insistance, l'intervention des évêques et les suppliait d'agir ?

Dans quels temps vivons-nous pour que de pareils appels aux pires préjugés et au plus déplorable esprit de révolte puissent se produire avec chance d'être entendus !

AUX ETATS-UNIS

La question de l'uniformité des livres de classe a soulevé des débats récents à la législature du Texas. La Chambre a adopté un projet de loi établissant l'uniformité dans toutes les villes de 10,000 âmes et plus. Mais cette législation rencontre une vive opposition, notamment de la part de la commission scolaire de Galveston, la ville la plus considérable de l'Etat, qui a chargé le